






# Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

## Légende du calendrier de collecte

<b>BAC NOIR</b>  Collecte de matières résiduelles	<b>Sont acceptés</b> : Déchets de tables (non compostable), matières non récupérables tels que : papiers mouchoirs et hygiéniques, papiers multicouches, cellophane... Vitre (de fenêtre), miroir, céramique, porcelaine... Contenants fabriqués avec plusieurs matériaux, CD et DVD, cahier à anneaux (cartable), sacs d'épicerie et de magasinage, jouet, boyau d'arrosage, styromousse... <b>Sont refusés</b> : <b>Matières recyclables, RDD, résidus verts, matériels informatiques</b>
<b>BAC VERT</b>  Collecte de matières recyclables	<b>Sont acceptés</b> : Papiers, boîtes de carton, annuaires téléphoniques, livres sans reliure, cartons de lait et de crème (Tétrapak), boîtes de jus sans les pailles... Toutes les bouteilles et les contenants de verre (de toutes les couleurs)... Les boîtes de conserves et leurs couvercles, les canettes de boisson diverses, les assiettes et les papiers d'aluminium non souillés. Tous les contenants de plastiques et leurs couvercles portant les symboles de recyclage suivants : # 1, # 2, # 4, # 5 et # 7. <b>Sont refusés</b> : <b>Sacs de plastique, styromousse, jouets, RDD, résidus verts, matériels informatiques.</b>
<b>RÉSIDUS VERTS</b>  Collecte de branches, feuilles, gazon...	<b>Sont acceptés</b> : L'herbe, les branches (coupées en parties de 3 pieds et attachées en paquet de 25 kg), gazon, résidus de potager, fleurs mortes... <b>Collectes : d'avril à novembre inclusivement</b> (disposer des résidus verts au bord du chemin le dimanche prévu pour la collecte).
<b>VOLUMINEUX</b>  Collecte d'objets encombrants	<b>Sont acceptés</b> : Cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, barbecue (sans la bonbonne de propane), bicyclette, toile de piscine (bien attachée) bâches diverses, matériaux de construction. <b>Sont refusés</b> : <b>RDD, résidus verts, matériels informatiques, matières recyclables et matières résiduelles pouvant être disposés dans le bac noir. Appareils dotés d'halocarbure (air conditionnée...)</b> Maximum : 3 mètres cubes Maximum pour les matériaux de construction : 1 mètre cube qui doit être inclut dans le 3 mètres cubes. <b>Collectes : 3 fois par année soit au printemps, en été et en automne</b> (disposer des volumineux au bord du chemin le dimanche prévu pour la collecte).
<b>SAPINS</b>  Collecte de sapins de Noël naturels	<b>Sont acceptés</b> : Les sapins de Noël naturels ayant servi durant le temps des Fêtes. Ils devront être dépourvus de toutes décorations et ils devront être coupés en section de 6 pieds ( s'il y a lieu ). Maximum : 3 sapins de Noël naturels par logement <b>Collecte : en janvier seulement</b> (disposer des sapins de Noël naturels au bord du chemin le dimanche prévu pour la collecte).

### **ATTENTION**

Ne pas disposer de cendres chaudes dans les bacs.  
Capacité maximum des bacs : 100 kg (220 livres)  
Les matières résiduelles qui ne sont pas dans les bacs noirs ne seront pas ramassées.

### **IMPORTANT**

**Placez vos poignées (roues) des bacs, vers le chemin, la veille de la collecte**



Pour de plus amples informations, communiquez avec nous au numéro suivant : (819) 623-7382 ou visitez notre site Internet au : [www.ridl.ca](http://www.ridl.ca)

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre  
1064, rue Industrielle  
CP 172  
Mont-Laurier, Québec  
J9L 3G9